

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL MIXTE D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DU 11 JUIN 2024**

<p>Date de convocation : 03 juin 2024 Date d'affichage : 03 juin 2024</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Francis MALLARD.</p>
<p>Nombre de délégués : En exercice :18 Présents : 12 Votants : 12</p>	<p>Etaients présents : MM. MALLARD, POLLET, MURRU, ZIGHA, CAMPIN, CARNEL, REGAERT, FREIXO, PY, CARRETTE, KOVAC, MONMIREL</p> <p>Absents excusés : MM. SAINTE-BEUVE, CAZIEUX, SEGUIER, LEGRAND, BIDEL, TRAVISCO, CAZIEUX</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>La Sté Intégrale Environnement était représentée par M. CROCI</p> <p>Toutes les communes étaient représentées à l'exception des communes de Belloy-en-France, Chatenay-en-France, Epinay Champlatreux, Jagny-sous-Bois, Mesnil-Aubry</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil syndical : Monsieur Pollet a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>

08-2024 Délibération portant approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation du service public de distribution de l'eau potable sur les communes de Goussainville – Le Thilly et Vaudherland

Vu les articles L.1410-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 26 avril 2024

Vu la délibération en date du 6 juillet 2021 par laquelle le syndicat a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable sur le périmètre des communes de Goussainville - Le Thilly et Vaudherland

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 26 mai 2024 portant sur les candidatures

Vu le rapport du président établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes

Vu la note explicative de synthèse adressée au conseiller

Considérant que le comité syndical s'est prononcé sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission consultative des services publics locaux

Le comité syndical **DECIDE** :

D'APPROUVER le choix de retenir la société CEG sise au 89, boulevard du général De Gaulle à Goussainville (95196) comme délégataire en charge de son service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des communes de Goussainville, Le Thillay et Vaudherland à compter du 1er juillet 2024 pour une durée de huit années et 6 mois soit une fin de contrat arrêtée au 31 décembre 2032.

- Option télérelève des compteurs des abonnés selon les prescriptions et engagements techniques présentés dans l'offre: **retenue**
- Variante : Pose d'une canalisation d'eau brute entre la station Alfred Leconte au Thillay et le réservoir de la Fosse au Duc à Goussainville : **retenue**

D'APPROUVER le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes

D'AUTORISER le président à signer le contrat de délégation de service public pour son service public de distribution de l'eau potable sur le périmètre des communes de Goussainville, Le Thillay et Vaudherland à compter du 1er juillet 2024 pour une durée de huit ans et demi.

DE DONNER pouvoir à son Président de signer la délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

D'AUTORISER le président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président,
Francis MALLARD

SMAEP Damona
1 route de Marly 95380 PUISEUX EN FCF
Tél/Fax : 01-34-72-29-90
contact@smaepdamona.fr
SIRET : 200 091 940 00011

